Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260617-2026_05_15-DE

Ville de Plabennec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2026

2026/05/15

Date de publication	**17 Juin**
Membres en exercice	**29**
Membres présents	**26**
Membres votants	**29**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 5 juin deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Anne-Thérèse ROUDAUT

Présents : Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, M Christian BLEUNVEN, Mme Hélène KERANDEL, M Sylvain SOLSONA, M Wilfried ARS, Mme Nadine HABASQUE, M Loïc FOLL, Mme Jessica GUEZENNEC, M Jean-Yves AOULINI, Mme Carole LE HIR, M Christophe HENRY-LICHOU, Mme Virginie LE BARBIER, M Arnaud PHELEP, Mme Maryne LANNUZEL, Mme Angélique PUJADE-LE GALL, M Nicolas CORRE, M Antoine PLOUGASTEL, M Fabien GUIZIOU, Mme Claudine JESTIN, M Jean-Michel LALLONDER, Mme Sylvie JACQ, Mme Sabrina BRILLARD, Mme Hélène TONARD, M Guy MORVAN, Mme Lénaïg L'AOT-LOMBART, M Yann UGUEN

Absents : Mme Stéphanie RICHARD (ayant donné procuration à M Loïc FOLL), Mme Patricia GERARD (ayant donné procuration à M Christian BLEUNVEN), M Yannick DENIS (ayant donné procuration à Mme Anne-Thérèse ROUDAUT).

Secrétaire : M Christophe HENRY-LICHOU

Garantie d'emprunts de l'Ehpad de Plabennec pour la réalisation d'une résidence autonomie

Vu les articles L 2252-1, L 2252-2 et D 1511-30 à 1511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de l'EHPAD de Plabennec,

La garantie de la collectivité est sollicitée à hauteur de 50 % pour le remboursement, aux conditions définies ci-dessous, de 3 emprunts d'un montant total de 6 348 158,05 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer la réalisation d'une résidence autonomie, selon les caractéristiques financières suivantes :

Emprunt	*Montant*	*Durée*	*Annuité*
PLS Travaux	*2 325 920,98 €*	*40 ans*	*94 381 €*
PLS Foncier	*848 158,05 €*	*60 ans*	*28 132 €*
PHARE	*3 174 079,02 €*	*40 ans*	*118 075 €*
TOTAL	*6 348 158,05 €*		*240 588 €*

Les contrats de prêts seront présentés ultérieurement.

S'agissant de personnes privées, les garanties d'emprunt sont encadrées par 3 règles prudentielles cumulatives, visant à limiter les risques :

1) Une collectivité ou établissement ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement
2) Le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10% du montant total susceptible d'être garanti
3) La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50%

Les garanties d'emprunt au bénéfice de personnes morales de droit public, telles que les Ehpad, ne sont soumises à aucune disposition particulière.

Néanmoins, le respect de ces règles prudentielles a été vérifié et est bien assuré en ce qui concerne la demande de garantie ci-dessus exposée de l'Ehpad de Plabennec.

Après examen par la commission Finances le 28 mai 2026,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe de ce cautionnement dans les limites ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260617-2026_05_15-DE

Après réception des contrats de prêts, le conseil municipal sera à nouveau saisi afin de confirmer la garantie de la commune.

Vote : Majorité, 4 abstentions (Plabennec au cœur).

A PLABENNEC, le 17 juin 2026
La Maire
Signé : Anne-Thérèse ROUDAUT

La secrétaire de séance,

Christophe HENRY-LICHOU

Le Maire de Plabennec certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.